#### **IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

Gymnase Anne Frank	5 rue de Berne	03 89 22 62 78
Gymnase Barrès	18 rue d'Ostheim	03 89 24 17 20
Gymnase Waltz	76 rue de Turckheim	03 89 80 65 99
Gymnase Pfister	2 rue Geiler	03 89 30 15 51
Gymnase St Exupéry	2 rue de Varsovie	03 89 79 64 06
Patinoire de Colmar	15 rue R. Schuman	03 89 80 09 05
Gymnase Château d'Eau	4, avenue Joffre	03 24 09 40 14
Gymnase Pfeffel	rue de la Bagatelle	03 89 80 65 42











#### Renseignements:

Mairie de Colmar

1 place de la Mairie BP 50568 | 68021 Colmar Cedex

Direction des sports

Cellule Manifestations sportives - Animation - Promotion | Bureau 812

Tél: 03 89 20 67 97

Rédaction : Direction des sports

Conception graphique : service communication



# Après l'école les CAES











La Ville de Colmar propose, au sein des centres d'animation et d'éducation sportive (CAES), des activités sportives semestrielles à l'intention des jeunes (filles et garçons) de 7 à 12 ans.

Conçus dans le but de faire découvrir et d'initier les enfants à l'activité de leur choix en dehors du temps scolaire, ces centres d'animation et d'éducation sportive fonctionnent durant toute l'année, à l'exception des congés scolaires.

Les séances sont encadrées par les éducateurs sportifs territoriaux de la Ville de Colmar.

CENTRES D'ANIMATION ET D'ÉDUCATION SPORTIVE

#### PROGRAMME DU 29 JANVIER 2018 AU 22 JUIN 2018

Jours	Activités	Horaires	Lieux	Effectifs	Ages
Lundi	Futsal	16h15 > 18h	Barrès	20 places	8 > 12 ans
	Basket	16h15 > 18h	Pfeffel	12 places	10 > 12 ans
	Futsal	16h15 > 18h	A. Frank	20 places	8 > 12 ans
Mardi	Roller (*)	16h15 > 18h	Pfister	12 places	8 > 12 ans
	Multisports	16h15 > 18h	Barrès	20 places	7 > 10 ans
	Futsal	16h15 > 18h	A. Frank	20 places	8 > 12 ans
Mercredi	Patin à glace (**)	9h > 10h et 10h > 11h	Patinoire	16 places 16 places	8 > 12 ans
	Multisports	9h > 11h	Barrès	20 places	10 > 12 ans
	Multisports	10h > 12h	Waltz	20 places	7 > 9 ans
Jeudi	Basket	16h15 > 18h	Pasteur	20 places	8 > 12 ans
	Multisports	16h15 > 18h	Barrès	20 places	8 > 12 ans
Vendredi	Multisports	16h15 > 18h	Château d'Eau	20 places	8 > 12 ans
	Futsal	16h15 > 18h	A. Frank	20 places	7 > 9 ans
	Futsal	16h15 > 18h	Waltz	20 places	10 > 12 ans

<sup>(\*)</sup> Matériel personnel conseillé : casque, protections et rollers.

### **MODALITÉS PRATIQUES**

L'inscription à une activité sera définitive dès réception de **l'autorisation parentale et médicale (carton rose)**.

- Seul les enfants inscrits aux animations seront acceptés dans les CAES.
- Toute absence non justifiée et répétée ainsi qu'un comportement et une attitude inappropriés, entraîneront une exclusion définitive.
- L'assurance de la Ville se limite aux dommages imputables à l'organisation du CAES.
- Durant ces CAES, c'est l'assurance des parents ou des responsables légaux qui couvre l'enfant. Il est conseillé de vérifier que la « Responsabilité Civile » personnelle couvre bien tous les accidents liés à la pratique sportive.
- La Ville de Colmar décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après les horaires d'activité, en particulier lors des déplacements individuels.
- Le dépôt de tout objet personnel dans les locaux utilisés se fait aux risques et périls de leurs propriétaires.
- Une tenue de sport adaptée (survêtement, short, chaussures de sport propres, etc) est exigée pour prendre part à l'activité choisie.

## INSCRIPTIONS AUX CENTRES D'ANIMATION ET D'ÉDUCATION SPORTIVE

- > Semestre 2 : du 29 janvier 2018 au 22 juin 2018 (nouveaux horaires)
- Les inscriptions seront enregistrées sur les lieux d'activités, le jour de l'activité choisie et à l'heure où celle-ci est programmée, entre 9h et 12h et entre 16h15 et 18h.
- Il est rappelé que l'ordre d'arrivée ne donne pas la priorité pour l'activité choisie et que les attributions des places se feront en fonction des critères suivants : non licencié à la fédération de tutelle, 1ère inscription à un CAES, certificat médical d'aptitude à la pratique des sports proposés.

<sup>(\*\*)</sup> Activité payante : Une participation financière de 20 € pour le semestre sera exigée. Les inscriptions et le paiement seront enregistrés à la patinoire en début de semestre.